

BULLETIN DE LIAISON POUR LES COMMUNES

N°7 – Mars 2014



LANNEUFFRET : 7ème COMMUNE « ZERO PHYTO » RECOMPENSEE

Ayant abandonné les produits phytosanitaires depuis 2010, la commune de Lanneuffret a reçu le 30 janvier dernier, le prix régional « 0 phyto » ; prix décerné par le Conseil Régional de Bretagne dans le cadre du Plan régional Ecophyto 2018.



LANDERNEAU : PRIX SPECIAL « ZERO PHYTO » / VILLE FLEURIE

La ville de Landerneau a reçu un prix spécial « 0 phyto » au concours des villes et villages fleuris le 8 novembre 2013, décerné par un jury regroupant des spécialistes du concours des villes fleuries et des experts en aménagement de l'espace et en techniques alternatives de désherbage.



Cimetière engazonné

CIMETIERES DE BREST : ZERO PHYTO DEPUIS UN AN

Depuis un an, les 6 cimetières de Brest, qui représentent une surface totale de 27 hectares, sont entretenus par des techniques alternatives de désherbage et des aménagements y sont réalisés pour en faciliter l'entretien et aller vers des cimetières plus paysagers.

Techniques alternatives développées :

- débroussailleuses à lames contrarotatives
- rotatifs
- binage
- sarclage
- ...

Un travail de reconnaissance des plantes spontanées a également été réalisé, avec le service des espaces verts, pour savoir lesquelles conserver et lesquelles enlever.



Exemples d'aménagements en cours ou réalisés par les agents du service des cimetières :

- plantation de sédum dans un carré délaissé (plante couvrante, résistante au piétinement)
- essai de différentes plantes « carpettes » couvre-sol sur les intertombes
- remplacement des allées gravillonnées ou sablées, et des dalles de propreté devant les tombes, par des allées engazonnées : enlèvement des dalles, décapage du stabilisé, mise à niveau et pose du gazon
- Dallage, avec joints ciments, sous et devant le mobilier ; dallage mis au même niveau que la pelouse pour pouvoir passer la tondeuse
- remplacement d'une large allée gravillonnée par un dallage
- remplacement d'allées gravillonnées ou sablées par des dalles alvéolées engazonnées
- ...



Cimetière de Kerfautras : allées engazonnées

JOURNÉE D'ÉCHANGES SUR L'ENTRETIEN DES CIMETIÈRES ET DES TERRAINS DE SPORT

Une journée technique sur l'entretien des cimetières et des terrains de sport, organisée par le Syndicat de Bassin de l'Elorn et Brest métropole océane, a été proposée aux agents des services techniques des communes de Bmo le 30 janvier 2014.

Au cours de cette journée, les participants ont pu échanger sur les techniques d'entretien des cimetières et des terrains de sport en s'appuyant sur un document régional et les réalisations de la ville de Brest, par la visite du cimetière de Kerfastras et du complexe sportif de la Cavale Blanche.

Au-delà de l'entretien au sens strict, il est ressorti de cette journée que la réduction progressive des produits phytosanitaires passe par le développement de techniques alternatives et la réalisation d'aménagement dans les cimetières et aux abords des terrains de sport, pour varier et valoriser le travail des agents, et aussi par un travail de communication auprès des usagers des cimetières et des utilisateurs des équipements sportifs pour faciliter l'acceptation des herbes spontanées.



Dalles avec joint ciment sous un banc

Enfin une bonne connaissance des terrains de sport en herbe (structure et composition du sol) et un travail mécanique régulier (aération, décompactage, différentes hauteurs de tonte, regarnissage, etc.) permettent de s'affranchir progressivement des traitements sélectifs des gazons qui seront moins colonisés par les herbes spontanées et moins sujet aux maladies.



Aérateur—décompacteur

D'autres journées techniques de ce type devraient être organisées pour les communes des bassins versants de l'Elorn, de la Rivière de Daoulas et du Camfrout en 2014.

AIDES A L'ACQUISITION DE MATERIELS ALTERNATIFS DE DESHERBAGE

Les aides, du Syndicat de Bassin de l'Elorn, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil Régional de Bretagne, pour l'acquisition de matériels alternatifs de désherbage sont reconduites en 2014 :

Organisme	Taux d'aide	Aide plafond	Matériels éligibles	Montant plafond éligible
Syndicat de Bassin de l'Elorn	40%	3 000 € par matériel	- Désherbeurs thermiques à flamme, infra-rouge, vapeur ou eau chaude - Brosses désherbeuses sur tracteur, microtracteur, porte-outils (cellule hydraulique) ou débroussailleuse - Désherbeurs mécaniques : rabots, herses, sabots rotatifs, ... - Débroussailleuses à lames contrarotatives	aucun
Agence de l'eau Loire-Bretagne	35% pour un achat individuel 50% pour un achat collectif	aucune	- Désherbeurs thermiques à flamme, infra-rouge, vapeur ou eau chaude. - Brosses désherbeuses sur porte-outils. - Désherbeurs mécaniques : rabots, herses, sabots rotatifs, ... - Débroussailleuses à lames contrarotatives	aucun
Conseil Régional de Bretagne*	10 à 40%	Dans la limite de 80% d'aides publiques	Balayeuse désherbeuse automotrice à conducteur marchant	5 000 €
			Cellule hydraulique et brosse rotative	9 000 €
			Cellule hydraulique et désherbeur de chemin ou de terrains stabilisés	11 000 €
			Désherbeurs mécaniques ou brosses rotatives sur microtracteurs, ou appareils tractés (sabots rotatifs, lame désherbante, châssis de piste, tapis métallique)	6 000 €
			Broyeurs de végétaux	12 000 €

* Une commune qui a déjà perçu une aide du CRB pour l'acquisition de matériels alternatifs n'est pas éligible

Modalités de demandes d'aides :

Les demandes d'aides sont à envoyer par courrier, justifiant le projet d'achat et accompagné du devis du matériel envisagé, au Syndicat de Bassin de l'Elorn qui vérifiera l'éligibilité de votre projet avant de vous transmettre les dossiers du Conseil Régional et de l'Agence de l'eau à compléter.

Les demandes d'aides au Conseil Régional sont à envoyer avant le 15 mai.

IL EST IMPERATIF D'ATTENDRE D'AVOIR L'ACCORD D'ATTRIBUTION D'AIDE FINANCIERE DE L'AGENCE DE L'EAU ET DU CONSEIL REGIONAL AVANT D'ACHETER LE MATERIEL.

Dans le cas contraire, leurs subventions vous seront refusées.



Brosse de désherbage sur cellule hydraulique

CONTACT : Gwenola LE MEN

02 98 25 93 51 / 06 01 22 29 63 / rivieres.syndicatelorn@orange.fr

Syndicat de Bassin de l'Elorn, Ecopole, Guern ar piquet 29460 DAOULAS / www.syndicat-bassin-elorn.fr